



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**

**PJ n°59  
Installation IED – Conclusions aux  
Meilleurs Techniques Disponibles**

**Principales évolutions du site depuis la dernière enquête publique de  
2002 et projets à court terme**

## CONTEXTE

Pour les sites IED (cas de l'établissement O-I France SAS, site de Veauche), le dossier de demande d'autorisation environnementale doit comprendre :

- P.J. n°59. - Une proposition motivée de conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale [II. de l'article R. 515-59 du code de l'environnement].

## CONCLUSION

L'analyse de l'établissement et plus spécifiquement du four 3 en exploitation depuis 2020 et du futur four 4 prévu pour fin 2025 a été faite vis-à-vis des MTD – Fabrication du verre (GLS) paru en mars 2012.

L'analyse s'est portée sur l'ensemble des conclusions.

Parmi les MTD proposées, par groupe de MTD, au moins une technique est mise en œuvre. Certaines techniques ne sont pas appliquées pour des raisons de qualité des produits ou d'adaptabilité du site.

Il est important de préciser également que le site de Veauche est précurseur au niveau du groupe O-I mais fait également partie des précurseurs parmi les verriers à l'échelle européenne dans la mise en œuvre d'un four verrier de technologie FlexHybrid fonctionnant en mix électricité/gaz naturel et de capacité supérieure à 300 tonnes/jour. En tant que technologie innovante, celle-ci présente, en contrepartie, l'inconvénient de ne disposer que de peu, voire pas, de retour d'expérience notamment sur les niveaux de concentrations de polluants pouvant être attendus sur les rejets atmosphériques.

Ainsi, bien qu'au regard des rejets atmosphériques il soit attendu que certains flux spécifiques de polluants (en kg/tv) soient réduits par rapport à ceux actuellement observés (suppression de l'utilisation du FOL TBTS sur le four 4 notamment), une consommation moindre de gaz naturel en tant que combustible pourrait engendrer une augmentation artificielle des concentrations en polluants (en mg/Nm<sup>3</sup>) en réduisant le débit de rejet lié au four 4.

Les conclusions par MTD, dont l'analyse est détaillée au sein de la PJ n°57, sont les suivantes :

Rappel des MTD	Contexte du site OI France – site de Veauche
<b>MTD 1 - SME.</b>	La MTD est totalement respectée
<b>MTD 2 – Efficacité énergétique</b>	Plusieurs techniques sont mises en œuvre - La MTD est totalement respectée - Sur le four 4 (verre blanc), le taux de calcin est compris entre 16,5 % (extra blanc) et 24,1% (données 2023). Il n'est pas possible d'augmenter le taux de calcin pour le four 4 sans réduire la qualité des bouteilles. - Le préchauffage du mélange vitrifiable n'est pas mis en œuvre : Le four 4 utilise moins de 50% de calcin (verre blanc), le préchauffage n'est donc pas réalisable. Ces contraintes demeurent inchangées par la mise en œuvre du nouveau four 4. A noter toutefois la suppression de l'utilisation du FOL TBTS sur le nouveau four 4 (fonctionnement en mix énergétique électricité/gaz naturel). Sur le four 3, le préchauffage a été étudié et non retenu car il n'y a pas assez d'espace sur le site de Veauche.
<b>MTD 3 – Stockage et manutention</b>	Plusieurs techniques sont mises en œuvre - La MTD est respectée - Impossibilité de mettre le four en dépression afin de maintenir l'efficacité énergétique
<b>MTD 4 - Stockage et manutention</b>	Non concerné
<b>MTD 5 – Techniques primaires générales – Surveillance de la</b>	La MTD est respectée

Rappel des MTD	Contexte du site OI France – site de Veauche
<b>combustion</b>	
<b>MTD 6 – Techniques primaires générales – Matières premières</b>	La MTD est respectée
<b>MTD 7 – Techniques primaires générales – Surveillance des émissions</b>	La MTD est respectée
<b>MTD 8 – Techniques primaires générales – Fonctionnement des systèmes de traitement en conditions optimales</b>	La MTD est respectée
<b>MTD 9 – Techniques primaires générales – Teneur en CO</b>	Respect de la NEA-MTD pour les émissions de CO après reconstruction du four 4.
<b>MTD 10 – Techniques primaires générales – Teneur en NH<sub>3</sub></b>	Respect de la NEA-MTD pour les émissions de NH <sub>3</sub> après reconstruction du four 4.
<b>MTD 11 – Techniques primaires générales – Bore</b>	Non applicable
<b>MTD 12 – Rejets dans l'eau du process</b>	La MTD est respectée
<b>MTD 13 – Rejets dans l'eau du process</b>	La MTD est respectée
<b>MTD 14 – Déchets des procédés</b>	La MTD est respectée
<b>MTD 15 – Nuisances sonores</b>	La MTD est respectée – de nombreux travaux et investissements ont eu lieu sur les dernières années. 2018-2019-2020, réalisation du projet bruit avec Airopta, plus des <b>400 k€</b> de budget, avec création de 2 écrans acoustiques au site et vers le local machine 40, réduction du bruit au site, à la composition, sur les dépoussiéreurs, sur l'élévateur four 3. Ensemble des mesures conformes en 2023.
<b>MTD 16 - Poussières</b>	Mise en œuvre d'un électrofiltre avec injection de chaux. Respect de la NEA-MTD pour les émissions de poussières après reconstruction du four 4.
<b>MTD 17 – Oxydes d'azote</b>	La MTD est respectée Mise en œuvre d'une technique secondaire : SCR. Respect de la NEA-MTD pour les émissions de NO <sub>2</sub> après reconstruction du four 4.
<b>MTD 18 – Oxydes d'azote</b>	Non applicable
<b>MTD 19 – Oxydes de soufre</b>	La MTD est respectée
<b>MTD 20 – HCl et HF</b>	La MTD est respectée Respect de la NEA-MTD pour les émissions de HF et HCl après reconstruction du four 4.
<b>MTD 21 - Métaux</b>	La MTD est respectée Respect de la NEA-MTD pour les émissions de métaux après reconstruction du four 4.
<b>MTD 22 – Emissions des procédés en aval</b>	La MTD est respectée Absence de NEA-MTD
<b>MTD 23 – Emissions des procédés en aval</b>	Non applicable

Globalement les MTD sont respectées, pour chacune d'entre elles, une ou plusieurs solutions et mesures sont retenues.

**Nous considérons donc que le site exploité par O-I France sur la commune de Veauche est compatible avec les MTD GLS.**